

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 10 mars 2014

Le lundi dix mars deux mil quatorze à dix-huit heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans le salon d'honneur de la mairie de Esternay (51310), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 20 février 2014

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 23

Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté
Collège des élus	<b>DENIZOT Jean Georges</b>	Maire de St Cyr sur Morin	x	Collège des usagers	<b>D'HONDT Régis</b>	Chambre d'agriculture	
	<b>DHORBAIT Guy</b>	Maire de Boissy le Chatel	x		<b>BAUDIN Jean Noël</b>	Chambre du commerce et d'industrie	
	<b>ESCUYER Elisabeth</b>	Maire de Mouroux	x		<b>DE CARLI Claude</b>	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	
	<b>JAUNAUX Yves</b>	Maire de La Ferté Gaucher	x		<b>AVANZINI Serge</b>	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x
	<b>GARCHER René</b>	Adjoint au Maire d'Esblly			<b>SAINT MARTIN Michel</b>	Nature Environnement 77	x
	<b>LEGER Jean François</b>	Maire de Chailly en Brie			<b>POT Jacques</b>	Amis des moulins d'Ile de France	x
	<b>HANNETON Alain</b>	Conseiller d'Augers en Brie	x		<b>RIBEYRE Anne</b>	Marne nature Environnement	x
	<b>CADET Jean Pierre</b>	Adjoint au Maire de Sézanne	x		<b>LHEUREUX Christian</b>	ASA des Marais de St Gond	
	<b>DOUCET Bernard</b>	Maire de Montmirail	x		<b>CUYPERS Arnaud</b>	Irrigants du Nord Seine et Marne	
	<b>GENTIL Georges</b>	Adjoint au Maire de Val des Marais			<b>HINCELLIN Philippe</b>	Familles rurales	x
	<b>TELLIER Michel</b>	Maire de Soizy aux Bois			<b>MORATTELLI Christine</b>	Comité départemental de canoë kayak	x
	<b>MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie	x		<b>BEAUFORT Alain</b>	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x
	<b>MOLLET LIDY Josette</b>	Conseil Régional Ile de France	x		<b>Préfet coordonnateur de bassin</b>		
	<b>LOISELET Eric</b>	Conseil Régional Champagne Ardenne		<b>Préfet de Seine et Marne</b>			
	<b>BRONCHAIN Bernard</b>	Conseil Régional Picardie		<b>Préfet de la Marne</b>			
	<b>RICHARD Marie</b>	Conseil Général Seine et Marne		<b>Préfet de l'Aisne</b>			
	<b>VALENTIN Patrice</b>	Conseil Général Marne	x	<b>Agence de l'Eau Seine Normandie</b>		x	
	<b>MANGIN Eric</b>	Conseil Général Aisne		<b>MISE 77</b>		x	
	<b>BERNARD Josiane</b>	EPTB Seine Amont		<b>MISE 51</b>			
	<b>DEY Jean</b>	Entente Marne		<b>MISE 02</b>			
	<b>RAVET Anne Marie</b>	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x	<b>ARS Champagne Ardenne</b>			
	<b>NICAISE Alain</b>	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin		<b>DREAL Champagne Ardenne</b>			
	<b>REVOILE Roger</b>	SI de la Vallée du Haut Morin	x	<b>ONEMA Ile de France</b>		x	
<b>CHARDAIN Christian</b>	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond		<b>DRIEE Ile de France</b>		x		

Autres personnes présentes : M. TOUGNE Rémy, représentant de la commune de Chailly en Brie et M. GOUJARD Pascal, représentant de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Absents excusés : M. LEGER, M. GARCHER, M. NICAISE, M. BRONCHAIN, M. D'HONDT, M. le Directeur de la DREAL Champagne Ardenne, M. le Directeur de la DDT de la Marne, M. le Directeur de l'ONEMA, M. Le Préfet de la Marne, M. le Directeur de l'ARS Champagne Ardenne.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 13/01/2014
2. Validation du rapport d'activités 2013 et du programme d'actions 2014
3. Présentation du bilan comptable 2013 et validation du budget prévisionnel 2014
4. Présentation de l'étude zones humides
5. Questions diverses

M. Revoile remercie de s'être déplacés. La validation du budget prévisionnel 2014 nécessite un quorum des 1/3 (16 membres présents ou représentés). Celui-ci étant atteint M. Revoile informe que la réunion peut commencer. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été envoyés aux membres de la CLE par courriel.

M. Revoile expose ensuite l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, celui est approuvé.

M. Denizot est désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 13/01/2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2. Validation du rapport d'activités 2013 et du programme d'actions 2014**

En 2013, les travaux de la CLE se sont divisés en 2 axes.

Le premier axe constitue la poursuite de l'élaboration du SAGE. L'avant dernière phase de l'élaboration : la stratégie du SAGE, a été validée en février 2013 et les travaux de rédactions des documents constitutifs du SAGE ont débutés dans la foulée. Les discussions menées au cours d'une dizaine de réunions des différentes instances de la CLE (comité de pilotage, commissions thématiques) ont abouti à un premier projet de SAGE qui a été présenté en CLE en décembre 2013 en vue d'une validation début 2014.

Parallèlement et complémentairement à l'écriture des documents du SAGE, une étude portant sur la prélocalisation des zones humides et la définition des secteurs humides à enjeux et prioritaires a été menée. Cette étude s'achèvera en janvier 2014.

Le deuxième axe de travail de la CLE correspond à la mise en place d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE. En 2012, la CLE s'est positionnée en faveur de la création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de communes du territoire. Une première présentation du projet a donc été réalisée auprès des communautés de communes afin de recueillir leur positionnement en vue de l'élaboration de statut du futur syndicat mixte en 2014.

En 2014, ces deux axes de travail perdureront.

L'année 2014 sera une année importante car le projet de SAGE sera validé par la CLE en début d'année. Celui-ci sera ensuite soumis à consultation des assemblées et à enquête public avant approbation définitive par la CLE et par le Préfet en 2015.

En 2014, les statuts de la future structure porteuse seront élaborés en concertation avec les acteurs concernés en vue de la création d'un syndicat mixte en 2015.

Le rapport d'activités 2013 et le programme d'actions 2014 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est demandé de faire un point sur la consultation du public.

Le code de l'environnement (art L212-6) impose aux CLE de soumettre le projet de SAGE à un certain nombre de structures (Communes, EPCI ayant une compétence « eau », conseils généraux et régionaux, chambres consulaires...) ainsi qu'aux Préfets de département concernés. Celles-ci ont un délais de 4 mois pour donner leur avis sur le projet de SAGE à l'exception des préfets de département pour lesquels le délai est de 3 mois et le comité de bassin et le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) qui n'ont pas de délai réglementaire de réponse. Pour le SAGE des Deux Morin, 257 structures doivent être consultées.

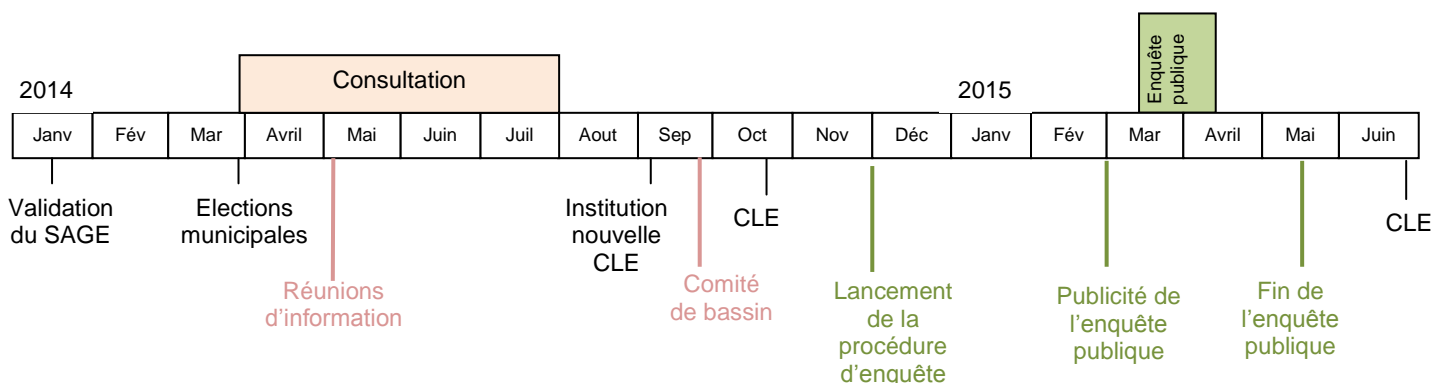
Le projet de SAGE (rapport de présentation, PAGD, règlement et évaluation environnementale) sera transmis aux différentes assemblées via un CDrom. Il sera également téléchargeable sur le site internet du SAGE. La consultation se déroulera du 28 mars au 28 juillet 2014.

Des réunions d'informations aux élus seront organisées début mai afin de les informer sur le projet de SAGE et la procédure de consultation en cours.

Il est prévu d'organiser une CLE en octobre afin de présenter tous les avis issus de la consultation et de définir les modalités de leur prise en compte dans le projet de SAGE.

Le projet de SAGE sera ensuite soumis à enquête publique. La Préfecture de Seine et Marne, Préfecture pilote pour l'élaboration du SAGE, sera chargée d'organiser l'enquête publique. Celle-ci devrait se dérouler début 2015.

#### Calendrier prévisionnel de la procédure de consultation du public



### **3. Présentation du bilan comptable 2013 et validation du budget prévisionnel 2014**

Le compte administratif 2013 a été présenté. Celui-ci a été approuvé par la structure porteuse. Le budget prévisionnel 2014 est comparable au budget prévisionnel 2013. Il comprend le fonctionnement courant de la cellule d'animation et des salaires. Le budget consacré aux études comprend le solde de la phase « Rédaction des produits du SAGE » et de l'étude « Zones humides » et le coût prévisionnel de la phase de consultation/enquête publique, estimé respectivement à 2000 € et 80 000 €.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le compte administratif 2013 et le budget prévisionnel 2014 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **4. Présentation de l'étude zones humides**

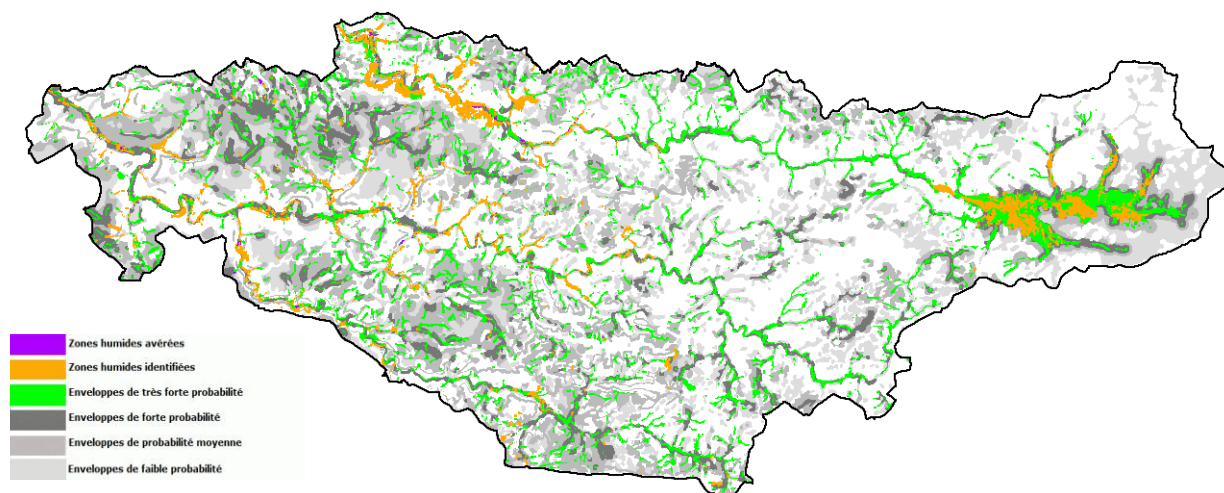
Un inventaire terrain de zones humides nécessite un budget conséquent et un temps de réalisation important (territoire du SAGE : 1800 km<sup>2</sup>) d'où l'importance de ne pas réaliser cet inventaire de manière exhaustive, mais de cibler les zones où l'on suspecte la présence de zone humide.

L'étude zones humides s'est déroulée en 3 phases :

- Une phase de prélocalisation des zones humides
- Une phase de hiérarchisation pour identifier les zones humides à enjeux et les zones humides prioritaires
- Une phase de prélocalisation des zones d'expansion de crues

La phase de prélocalisation a permis d'identifier, via l'analyse des données historiques (cartes de Cassini), des inventaires existants, des cartes pédologiques, de la forme du réseau hydrographique/relief et d'images satellites (photos aériennes et infra rouge), des enveloppes de probabilités de présence de zones humides.

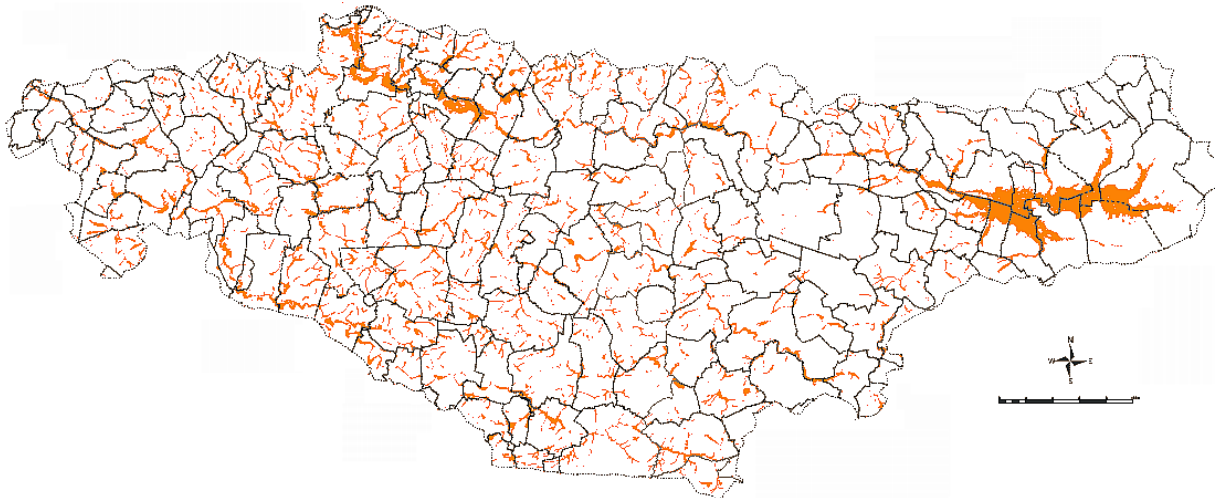
Ont été distinguées les zones humides déjà inventoriées et 4 enveloppes de probabilité de présences (très forte, forte, moyenne, faible).



**Carte de prélocalisation des zones humides**

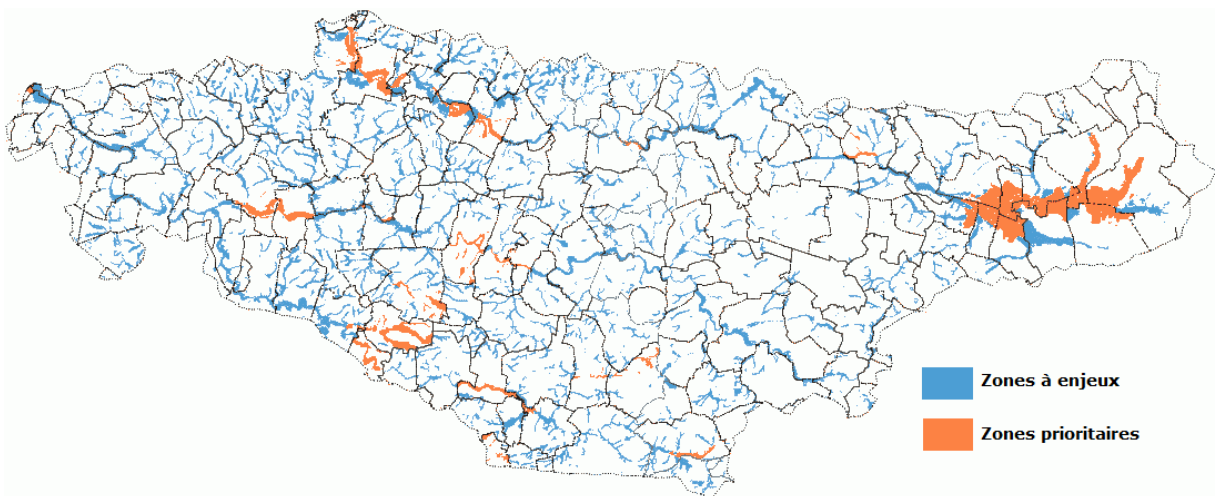
Un certain nombre de critères relatifs à la fonctionnalité des zones humides (typologie des zones humides, profondeur des nappes d'eau souterraines...) et aux enjeux du territoire

(AAC, zones d'érosion, milieux naturels remarquables...) ont été défini puis pondéré. Le croisement de la pondération de ces critères avec les enveloppes de probabilité de présence ont permis de définir les zones humides à enjeux. 17 432 ha soit 9,6% de la surface du SAGE ont été défini en zones humides à enjeux.



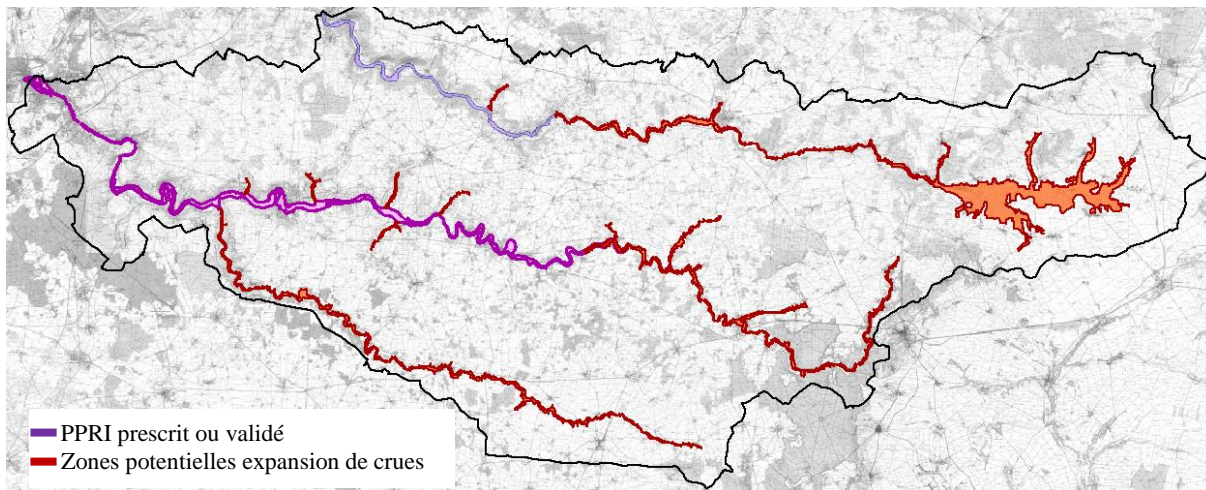
**Carte des zones humides à enjeux**

Au sein des zones humides à enjeux, les secteurs cumulant de forts enjeux, une bonne fonctionnalité théorique et une forte pression (urbaines, agricoles, industrielles, prélèvements en eau...) ont été défini en zones humides prioritaires pour les inventaires soit 5312 ha (3% de la surface du SAGE).



**Carte des zones humides prioritaires**

L'analyse des critères morphologiques, pluviométriques, hydrologiques et d'état de surface a permis de déterminer les bassins versants contributifs aux crues. La détermination des zones d'expansion de crues sur les cours d'eau générateur d'inondation et **non pourvu de PPRI** s'est basée sur une approche hydro-géomorphologique simplifiée complétée par des investigations de terrain. Ainsi 34,96 km<sup>2</sup> ont été identifié en zones potentielles d'expansion de crues sur le bassin versant du Petit Morin, 10,50 km<sup>2</sup> sur le bassin de du Grand Morin et 9,43 km<sup>2</sup> sur le bassin de l'Aubetin.



**Carte des zones potentielles d'expansion de crues**

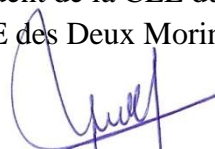
## **5. Questions diverses**

Il est demandé de faire un point sur la composition de la CLE suite aux élections municipales. Seul le collège des Elus sera modifié suite aux élections municipales. L'article R212-31 du code de l'environnement précise que « la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés ». Par conséquent, seuls les membres qui ne seront pas réélus lors des prochaines élections municipales seront remplacés.

Le nouvel arrêté de CLE devrait être publié avant les vacances d'été.

Le président de la CLE du  
SAGE des Deux Morin

**SAGE des Deux Morin**  
6 rue Ernest Delbet  
77320 La Ferté Gaucher  
Tél : 01 64 03 06 22

  
**Roger REVOILE**